

# Chômage partiel et chantage aux congés

Interpellée à plusieurs reprises par la CGT sur la bascule automatique en chômage partiel des personnes en arrêt de travail pour garde d'enfants ou maladie sensible au COVID 19, la direction a finalement tranché en prenant des mesures unilatérales. La CGT demandait le maintien du salaire à 100% pour tous les salariés qui basculeront en chômage partiel. La direction maintiendra le salaire à 100%, mais ce sera, pour certains, au prix de 7 jours de congés !

Les salariées concernées, car ce sont **majoritairement des femmes**, qui n'ont d'autre choix que d'utiliser l'arrêt de travail pour s'occuper de leurs enfants, devront en effet poser des jours de congés (ancienneté, RTT, enseignement...) pour que l'AFPA maintienne 100% de leur salaire sur le reste de la période. Pour la CGT AFPA, ce chantage est inacceptable, car :

- Il crée une inégalité de traitement flagrante en contraignant certains salariés à poser des congés pour ne pas voir leur salaire amputé... encore faut-il avoir des CP à solder ou un CET !
- Il empêche les parents isolés d'utiliser leurs congés à leur convenance lors du déconfinement, alors même que les droits à RTT sont réduits pendant les arrêts
- Il met une pression déplacée sur les salarié.e.s en les incitant de fait à reprendre le travail s'ils veulent conserver leur salaire, tout en les plongeant en risques psycho sociaux lorsqu'ils devront assumer seul l'éducation de leurs enfants en plus d'une activité professionnelle
- Il plonge au dernier moment les salarié.e.s dans une insécurité financière, pour des raisons qui ne dépendent pas d'elles, comme la réouverture inégale des écoles en fonction des territoires
- Il accentue les inégalités femmes/hommes, puisque ce sont toujours majoritairement les femmes qui assument les gardes d'enfants (et oui !) et qui perçoivent les salaires les plus bas et sont les moins bien payées ! (à l'AFPA aussi !)
- Il bafoue le dialogue social puisque cette décision unilatérale a été prise au dernier moment, sans concertation ni négociation avec les OS

Ce n'est pas faute d'avoir alerté la direction sur la nécessité d'anticiper une situation qui pourrait s'avérer difficile pour de nombreux salariés et aurait pu faire l'objet de discussions bien en amont.

**La CGT demande à la direction de revoir cette décision injuste et abrupte, afin de garantir à toutes et tous le maintien du salaire à 100%, sans contrepartie.** Sauf à considérer que le dialogue social, sur lequel la direction communique beaucoup en cette période de préparation du déconfinement, ne soit guidé que par les intérêts de la direction !

Montreuil, le 6 mai 2020

